

Initiatives parlementaires

sur l'état de notre environnement. Le prochain rapport sera publié au début de l'année prochaine.

Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux renseignements sur l'environnement. Dans le cadre des consultations qu'on a tenues avant d'élaborer le Plan vert du gouvernement, les Canadiens ont souligné à plusieurs reprises que le gouvernement devait notamment prévoir une diffusion large et régulière de renseignements facilement compréhensibles sur l'état de notre environnement et sur l'évolution de la situation à cet égard.

• (1750)

Les Canadiens nous ont fait savoir qu'ils voulaient s'appuyer sur une base solide pour prendre leurs propres décisions en matière environnementale. Ils veulent une base qui leur permette de déterminer si les mesures qu'ils prennent individuellement sont susceptibles de réduire la dégradation de l'environnement. Ils veulent être en mesure de juger si le secteur privé contribue vraiment à léguer un environnement sain et durable à nos enfants. Bien sûr, les Canadiens veulent cette base pour juger de la performance environnementale de leurs gouvernements.

La communication courante de renseignements d'une grande qualité sur l'environnement constituera un engagement important dans le Plan vert qui sera rendu public la semaine prochaine. Il reste beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine compliqué, mais le gouvernement s'est engagé à communiquer aux Canadiens les renseignements dont ils auront besoin pour prendre des décisions bien fondées concernant leurs propres activités et la performance environnementale des autres, y compris des gouvernements.

Selon le gouvernement, les mesures qui sont déjà mises en oeuvre et qui sont envisagées dans le cadre du Plan vert représentent, sauf erreur, la meilleure façon de s'assurer que l'examen des répercussions environnementales fait toujours partie de son processus décisionnel.

À mon avis, un poste de contrôleur général pour l'environnement reprendrait inutilement bon nombre des fonctions dont est actuellement chargé le ministre de l'Environnement. Ce contrôleur ne peut remplacer efficacement des électeurs qui sont éveillés à la question environnementale et qui prennent des décisions éclairées sur la performance du gouvernement. C'est le vrai principe de l'obligation de rendre des comptes, et notre engagement envers la population consiste à agir comme des contrôleurs généraux de notre performance environnementale.

[Français]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir de participer à ce débat qui permet à des députés non seulement de présenter des perspectives louables, agréables et généreuses, mais qui permet également à d'autres députés de réagir à ces visions, que l'un ou l'une des nôtres, en l'occurrence la députée d'Ottawa—Ouest, nous présente aujourd'hui. Je ne vous cacherai pas, monsieur le Président, a priori, que lorsque nous lisons le contenu de ce qui est présenté dans M-456, et je me permettrai de le lire, cette motion est très intéressante et attrayante en soi. Donc, je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer un poste de «contrôleur général pour l'environnement». . .

J'en passe un petit peu, mais on voit déjà le but de notre intervention, et je continue:

. . . pour veiller à ce que les activités, les programmes et les initiatives du gouvernement soient tous menés de manière compatible avec une politique de protection et d'amélioration de l'environnement.

Je le répète, monsieur le Président, c'est une avenue très intéressante et émouvante avec la conscience que nous avons des problèmes de l'environnement. C'est donc une intention généreuse, louable que nous partageons en principe, mais je ne suis pas sûr qu'il soit opportun de négocier tout de suite l'implantation d'une fonction aussi nouvelle que celle d'un vérificateur de l'environnement. Je vais donc essayer de démontrer comment il est peut-être anticipé de développer, d'implanter une telle responsabilité.

Je disais donc que la motion de la députée d'Ottawa—Ouest vise à solliciter la création d'un poste de vérificateur général de l'environnement, dont le rôle principal consisterait à surveiller le progrès réalisé par le gouvernement en matière de protection de l'environnement. C'est très attrayant, j'en conviens, mais cette notion n'apporterait rien à mon avis, si ce n'est que d'affaiblir la responsabilité du gouvernement dans un domaine de très grande importance, parce que le gouvernement a déjà ses responsabilités à cet égard. Les pouvoirs sont déjà très bien établis à divers niveaux et entre diverses personnes.

L'implantation de ce poste, à mon avis donc, risquerait d'amener l'établissement, par des bureaucrates—et c'est très important—de nouvelles normes, de nouvelles procédures, toujours plus complexes les unes que les autres, on le sait bien, et que seuls des bureaucrates pourraient comprendre. Nous, nous serions mis à part devant des faits accomplis, nous, officiellement nommés par une population, pour gérer les affaires publiques et normalement responsables d'une contribution aussi importante